

[Text]

The Chairman: I am in the hands of the committee. Do I have the consent of the committee to go to clause 10?

Miss Nicholson: I have a further question on this one.

The Chairman: I do not have the consent. Miss Nicholson, on this issue.

Miss Nicholson: When the officials are looking into the matters raised by Mr. McCrossan, I wonder if we could also have information on doing it the other way around. Supposing that all these clauses that refer to pensions were extracted from this bill and introduced with the pension bill, what would be the implications? Could we have a brief statement on that at the same time as the officials come back with the information requested by Mr. McCrossan?

The Chairman: Does that sound possible, Mr. Farber?

Mr. Farber: The provisions affecting registered compensation arrangements come into force now. The pension reform provisions have a number of different dates into the future, including on side by 1991. So it is a question of these tax deferral types of arrangements that virtually could go on until the pension reform package will be passed.

• 1100

Miss Nicholson: What I would like, Mr. Chairman, is a statement a little later on that if we proceed in that direction what the implications would be in terms of revenue to the Crown, and so on and so forth.

An hon. member: It could be dramatic, right?

Mr. Farber: It could. I do not know what the dollar implications are, but it would virtually be sanctioning these offside plans until the pension reform package was brought into force. So all these arrangements we have highlighted in the Ways and Means Motion, as well as the bill that is under consideration before you now, could presumably go ahead and get the tax deferral benefits.

The Chairman: In any event, can you come back and give us a statement on this issue?

Mr. Farber: That is a statement, Mr. Chairman. There is not much more to say. Those plans can go ahead; they can be funded. Anything can happen to them and the tax deferral arrangements would just continue on. This was designed to stop those arrangements which have effectively been stopped. This would re-open it and allow people to engage in these kinds of arrangements up to now and into the future.

[Translation]

Le président: Je m'en remets entièrement au comité. Le comité est-il d'accord pour que nous traitions maintenant de l'article 10?

Mme Nicholson: J'ai encore une question à poser au sujet de cet article.

Le président: Je n'ai donc pas le consentement du comité. Madame Nicholson, vous avez la parole pour traiter de cette question.

Mme Nicholson: J'aimerais savoir si les fonctionnaires pourraient se renseigner, dans le cadre de leurs recherches pour répondre aux questions de M. McCrossan, sur une façon de procéder. Qu'arriverait-il si nous retranchions de ce projet de loi toutes les dispositions concernant les pensions et si nous les intégrions à l'éventuel projet de loi sur la réforme des pensions? Les fonctionnaires pourraient-ils répondre à cette question en même temps qu'à celle de M. McCrossan?

Le président: Cela vous semble-t-il faisable, monsieur Farber?

M. Farber: Les dispositions concernant les conventions de retraite entrent en vigueur dès maintenant. Les dispositions sur la réforme des pensions sont assujetties à un autre échéancier dont la date limite de 1991 pour rendre tous les régimes conformes. Il faut donc envisager la possibilité que ces conventions permettant le report des impôts continuent d'exister jusqu'à ce que le programme de réforme des pensions prennent force de loi.

Mme Nicholson: Monsieur le président, je pense qu'il serait utile que nous sachions à combien s'élèveront les pertes fiscales, si nous retenons la solution que j'ai proposée.

Une voix: Elles pourraient être considérables n'est-ce pas?

M. Farber: C'est vrai. Je n'ai aucune idée de ces montants. Mais il me semble que cela équivaldrait à autoriser les régimes non conformes jusqu'à ce que le programme de réforme des pensions prennent force de loi. Tous ces stratagèmes dont il est question dans la Motion des voies et moyens ainsi que dans le projet de loi dont vous êtes actuellement saisi, pourraient encore être utilisés et certains continueraient de bénéficier des reports d'impôts.

Le président: Quoiqu'il en soit, allez-vous pouvoir nous fournir des éclaircissements sur la question?

M. Farber: Vous savez, monsieur le président, on ne peut pas en dire tellement plus. Ces régimes continueront d'exister. Ils peuvent être capitalisés. Quoi qu'il en soit, les conventions entraînant des reports d'impôts pourront continuer d'exister. Ces dispositions ont été conçues pour mettre fin à ces conventions et le but est atteint. La proposition ne servirait qu'à les ressusciter et à permettre aux contribuables de s'en prévaloir encore un certain temps.